

A.J.M. SERVICES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 8 000 €
SIEGE SOCIAL : 62 AVENUE DE BOISBAUDRAN – ZI DE LA DELORME
13015 MARSEILLE

—
433 656 519 RCS MARSEILLE
—

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 27 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Et le vingt-sept février,
A 10 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation faite par la présidence.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

La société MS GROUPE représentée par Monsieur Vincent FISCHER préside la séance en qualité de présidente.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 80 actions sur les 80 actions composant le capital.

Est également présent Me Arnaud ROLL, huissier de justice, dont la présence a été autorisée par le Tribunal des Activités Economiques de Marseille.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- La copie de la lettre de convocation adressée au Directeur Général,
- Le texte des résolutions proposées,

La présidence rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Révocation pour juste motif de la société 2 FB de ses fonctions de Directeur Général,
- Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur Vincent FISCHER déclare ensuite la discussion ouverte et donne la parole aux participants.

La discussion s'engage.

Sont notamment évoqués les griefs invoqués à l'encontre du Directeur Général, trouvant leur origine dans des différends importants relatifs à la gestion de la Société ainsi que de mauvais résultats financiers persistants.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Vincent FISCHER met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de révoquer de ses fonctions de Directeur Général de la Société, pour juste motif et avec effet immédiat, la société 2 FB.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix, 60 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 20 s'étant abstenue.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix, 60 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 20 s'étant abstenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

La société MS GROUPE
Monsieur Vincent FISCHER

